

LE MINISTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

1. Cet Appel d'Offres ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans les journaux de la place « Le JAO N°614, Le SOUVERAIN N°044 et le HOROYA N°8174 du 30 Janvier 2023 ».

2. Le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2023 du Budget National de Développement (BND), le financement des travaux de réhabilitation et de construction d'ouvrages sur le réseau routier non revêtu et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de travaux de réhabilitation et de construction des routes et d'ouvrages sur les routes préfectorales dans les régions de Mamou, Kindia, Kankan, Faranah, Labé, N'Zérékoré et Boké pour des délais d'exécution allant de quatre (04) à sept (07) mois avec des entreprises locales.

3. Le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires intéressés et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux suivants :

Lot 01 : réhabilitation de la route préfectorale Pont Feto – Kolissoko centre – Kourou Missidè – Dondé 25 Km avec construction de deux ponts de 10 ml/4m de hauteur et de 15 ml/4m de hauteur dans les CR de Porédaka, Gongorè et Mafara, préfectures de Mamou et Dalaba pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 02 : construction des ouvrages dans la préfecture de Téliélé pour un délai d'exécution de sept (07) mois :

- a) construction d'un pont de 20ml/3,5m de hauteur sur le cours d'eau Kouradjéwol au PK31+950 sur l'axe routier Téliélé - (collège Dara) - Kouradjéwol dans la CR de Thionthan;
- b) construction d'un pont de 15ml/3m et un double dalot de 2(200x200x700) sur l'axe routier RN22-Tchèlère-Mabhè aux PK1+500 et 0+500 sur les rivières dolonkiwol et kobalawol ;
- c) Deux (02) double dalots 2(200x200x700) sur l'axe RN22-Bouré Alé au PK1+000 et PK1+800 sur la rivière Sokolibawol.

Lot 03 : réhabilitation de la route préfectorale Songoronya-Maninkala-Sokia1-Sokia2 (19Km) avec la construction de deux (02) ponts de 10ml/3,5 et de 10ml/3 respectivement aux PK12+100 et 17+300 dans la CR de Bangouyah, préfecture de Kindia pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 04 : construction de deux ponts de 10ml/2,5m et de 20ml/3m respectivement aux PK14+300 et PK20+400 sur l'axe routier Kérouané - Kouroubadou - Souloukoudénka dans la préfecture de Kérouané pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 05 : réhabilitation de la route préfectorale Kouroufinden-Sackola-Bouka (18Km) avec construction de deux ponts de 8ml/4m de hauteur et de 15ml/5m de hauteur respectivement aux PK1+200 et PK17+400, préfecture de Dabola pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 06 : réhabilitation de la route préfectorale RN2 Kalia – Gnenouya – Passaya – Soungbanya 39 Km dans la CR de Passaya dans la préfecture de Faranah pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 07 : travaux d'ouverture de la route préfectorale Ley Hölö-Bigna-Ley Fadha-Niéguéré-RN5 (CR de Tianguel Bori) 28,400km et la construction d'un pont de 25 ml/4m de hauteur au PK3+100 dans la sous-préfecture de Korbè, préfecture de Lélouma pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 08 : réhabilitation de la route préfectorale Pillimini-Matakaou-Madina-Salabande longue de 63km et la construction d'un pont de 12ml/3m de hauteur au PK2+650 dans la préfecture de Mali pour un délai d'exécution de sept (07) mois.

Lot 09 : construction d'un pont 44 ml/4m de hauteur (fleuve Dimma) sur l'axe routier Koubia - Pillimini au PK13+000 dans la CR de Pillimini, préfecture de Koubia pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 10 : réhabilitation de la route préfectorale RN8 carrefour Teliré - Koundou 33,6 Km dans la CR de Tountourou préfecture de Labé pour un délai d'exécution de cinq (05) mois

Lot 11 : réhabilitation de la route préfectorale RN2 (pont Diani) - Zoue - Gozoguizia - Loo - Koyamah longue de 69 km, dans la commune rurale de Zebela, préfecture de Macenta pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 12 : réhabilitation de la route préfectorale RN18 carrefour Konela (Vassedou)-Konela-Djendedou-Foromaro-RN18 jonction route (Sorola-Sokourala) longue de 38,800 km avec la construction de deux (02) ponts de 10ml/3m de hauteur chacun, de 15ml/3m de hauteur respectivement aux pk5+500, pk17+700 et pk17+800 dans les CR de Sinko et Sokourala, préfecture de Beyla pour un délai d'exécution de sept (07) mois.

Lot 13 : réhabilitation de la route préfectorale et construction d'ouvrage dans la CR de Touguifily, préfecture de Boffa pour un délai d'exécution de sept (07) mois :

- a) RN4 Fonfo - Tambaya - Diogoyah 9 Km;
- b) Tougnifily - jonction (RN - Monsson) 1,5 Km;
- c) Un pont de 60ml/4,5m de hauteur au PK0+500 sur l'axe routier Tougnifily - Mintany - Kantély - Monsson.

Lot 14 : réhabilitation de la route préfectorale RN25 Kifaya - Boussoura - Daama - Guingan 30 Km avec construction d'un pont de 60ml/7m au PK6+100 dans la CR de Guingan, préfecture de Koundara pour un délai d'exécution de sept (07) mois.

Lot 15 : construction d'un pont de 48ml, H=7m, l=7m et un dalot de décharges de 300x300x700 sur l'axe routier Thionthian-Télimélé dans la préfecture de Télimélé pour un délai d'exécution de sept (07) mois.

Lot 16 : réhabilitation de la route préfectorale Gbamou - Gbignamou - Diécké 31,9 Km dans la préfecture de Yomou pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 17 : réhabilitation de la route préfectorale Gamakonikoni - Soulouta - Benoita 30 Km dans les CR de Kokota et de Soulouta, préfecture de N'Zérékoré pour un délai d'exécution de six (06) mois.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à l'article 23 et suivant le Code des Marchés Publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, toute entreprise ayant un contrat en cours avec le Département des Infrastructures et des Travaux Publics et n'ayant pas atteint un taux d'exécution minimal de 85%, ne sera pas habilitée à soumissionner à ce présent Appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les informations et prendre connaissance des documents auprès de la **Direction Nationale des Routes Préfectorales** du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics, au 1^{er} étage, Boulevard de Commerce, Commune de Kaloum, Conakry/République de Guinée. Voir El Hadj Mohamed SACKO, Directeur National, Tél : **(00224) 628 77 51 99**, Email : contact.mitp@gouvernement.gn de 8h à 16h 30.

6. Exigences en matière de qualification

Les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires et du Cahier des Clauses Administratives Générales sont celles du Dossier Type d'Appel d'Offres.

7. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre **(04)** exemplaires dont un **(01)** original et trois **(03)** copies à l'adresse ci-après :

[Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics].

A l'attention : [Personne Responsable des Marchés Publics]

Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics, 2^{ème} étage, Bureau PRMP ; Commune de Kaloum; BP 581 - Conakry République de Guinée

Tél.: +224 622 14 83 38 ; au plus tard le **Mardi 26 Septembre 2023 à 10 heures 00 GMT.**

L'heure d'ouverture des plis est fixée à **11 heures 00.**

8. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)**, au 2^{ème} étage de l'Immeuble du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics, Boulevard de Commerce ; Commune de Kaloum; Conakry/République de Guinée. Tél : **(00224) 622 14 83 38**, Email : contact.mitp@gouvernement.gov.gn après un paiement non remboursable de **Trois millions francs guinéens (3.000.000 GNF)** repartis comme suit :

- **20%** des produits de vente du DAO reviennent à l'Autorité contractante et seront payés au sein de la **Direction Nationale des Routes Préfectorales** contre un reçu ;
- **30%** des produits de vente du DAO reviennent à l'**ARMP** au compte bancaire N°**2011000307** ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- **50%** au compte N° **41110710** du **Trésor Public** ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée.

9. Une redevance de **0,6%** du montant hors taxe du marché sera prise en charge par l'attributaire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret **D/2020/154/PRG/SGG** du 10 juillet 2020 et de l'article 2 de l'Arrêté conjoint **AC/2020/2304/MEF/MB/SGG** du 07 Août 2020.

Cependant, cette redevance ne fera pas l'objet d'un poste dans le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).

10. Un montant de **0,3%** du montant hors taxes du marché sera pris en charge par l'attributaire au bénéfice de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics comme frais d'immatriculation de son contrat, suivant l'**Arrêté N°1252/MEF/CAB/SSG** du 5 Avril 2023, portant attribution et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Cependant, ces frais d'immatriculation ne doivent pas faire l'objet d'un poste dans le devis estimatif et quantitatif (DQE).

11. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) et les représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis **Mardi 26 Septembre 2023 à 11 heures 00 GMT**, dans la salle de reunion du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics, sise au 1^{er} Etage

12. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **Quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

13. Les offres seront couvertes d'une caution bancaire qui devra demeurer valide pendant une durée de **30 jours** après la date d'expiration des offres.

Le montant de la caution de soumission défini pour chaque lot est le suivant :

Lot 01 : Cent quarante millions sept cent quatre vingt dix mille (140 790 000) Francs Guinéens ;
Lot 02 : Quatre vingt six millions quatre cent mille (86 400 000) Francs Guinéens ;
Lot 03 : Quatre vingt douze millions quatre cent mille (92 400 000) Francs Guinéens ;
Lot 04 : Soixante quatre millions deux cent mille (64 200 000) Francs Guinéens ;
Lot 05 : Cent un million cent trente mille (101 130 000) Francs Guinéens ;
Lot 06 : Cent trente huit millions soixante cinq mille (138 065 000) Francs Guinéens
Lot 07 : Cent quarante trois millions cinq cent vingt cinq mille (143 525 000) Francs Guinéens ;
Lot 08 : Cent quatre vingt douze millions cinq cent quatre vingt mille (192 580 000) Francs Guinéens ;
Lot 09 : Cent dix millions neuf cent quinze mille (110 915 000) Francs Guinéens ;
Lot 10 : Cent cinq millions quatre cent soixante cinq mille (105 465 000) Francs Guinéens ;
Lot 11 : Deux cent quinze millions trois cent soixante quinze mille (205 375 000) Francs Guinéens ;
Lot 12 : Cent quatre vingt quatorze millions cinq cent vingt deux mille (194 522 000) Francs Guinéens ;
Lot 13 : Cent soixante quinze millions sept cent quarante cinq mille (175 745 000) Francs Guinéens ;
Lot 14 : Deux cent vingt quatre millions cinq cent quatre vingt cinq mille (224 585 000) Francs Guinéens ;
Lot 15 : Cent vingt millions neuf cent trente mille (120 930 000) Francs Guinéens ;
Lot 16 : Quatre vingt douze millions cent trente neuf mille (92 139 000) Francs Guinéens ;
Lot 17 : Quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille (99 297 000) Francs Guinéens.

El Hadj Gando BARRY